Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-200066009-20250616-2686C-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2025
Publication : 26/06/2025
CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 26 juin 2025 Le Président

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Urbanisme, Aménagement et Habitat
Urbanisme prévisionnel

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 16 juin 2025

74 élus présents (104 en exercice, 15 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

PLU DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU : DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – POURSUITE DE LA CONCERTATION (2.1.2/2686C)

Par délibération en date du 9 décembre 2024, Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé l'engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau pour permettre l'implantation d'un projet de centre de données et définit, conformément aux dispositions de l'article L103-3 du Code de l'urbanisme, les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par la procédure.

Depuis et conformément auxdites modalités :

- un dossier de concertation présentant l'opération et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau est à disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :
  - à la mairie de Petit-Landau, située 3 rue Séger ;
  - à la mairie de Hombourg, située 25 rue principale ;
  - à m2A dans les locaux du service urbanisme prévisionnel – 33 avenue de Colmar à Mulhouse ;

- les pièces du dossier de concertation sont consultables sur les sites internet de Mulhouse Alsace Agglomération (https://www.m2a.fr), des communes

de Petit-Landau (https://petit-landau.fr) et de Hombourg (https://hombourg68.fr),

- des registres de concertation sont à la disposition du public afin de lui permettre de formuler ses observations et propositions, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
  - à la mairie de Petit-Landau,
  - à la mairie de Hombourg,
  - à m2A,
  - par courriel à l'adresse suivante : plu.m2a@m2A.fr

- une réunion associant l'ensemble des élus des conseils municipaux de Petit-Landau et de Hombourg s'est tenue le 24 février 2025 à Petit-Landau,

- une réunion publique a été organisée le 25 février 2025 à Petit-Landau.

Les réunions ont non seulement permis de présenter aux élus, habitants et publics intéressés à la fois le projet du centre de données et les grandes étapes de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau mais également d'échanger et de recueillir leurs observations.

A ce stade, elles ont principalement porté sur le choix du site, l'intérêt général du projet, ses caractéristiques, son intégration paysagère dans le site, sa consommation en eau, ses besoins énergétiques et ses impacts sur l'environnement, la gestion des déchets, le volume sonore induit par son fonctionnement, la valorisation de la chaleur fatale, le dégagement de chaleur et la question des émissions de gaz à effet de serre… autant de questionnements qui démontrent l'intérêt de la population pour le projet et ses préoccupations légitimes.

Soucieux de pouvoir poursuivre ces échanges en toute transparence avec le public et toutes les personnes/associations intéressées, Mulhouse Alsace Agglomération et le porteur de projet, souhaitent prendre le temps de lui présenter le résultat des études conduites et les avancées du projet notamment du point de vue environnemental, de l'insertion dans le site et de son aspect architectural.

Aussi il est proposé au Conseil d'Agglomération de prolonger la durée de la concertation initialement estimée, par délibération en date du 9 décembre 2024, à 6 mois jusqu'à l'automne prochain. Au terme de cette concertation, un bilan intégrant les observations et attentes du public sera dressé et présenté au Conseil d'Agglomération qui en délibèrera et l'arrêtera.

À ce titre, une seconde réunion publique est envisagée le 26 juin 2025. Elle associera, outre les élus et les habitants, l'ensemble des acteurs intéressés. Elle permettra notamment de répondre aux attentes formulées le 25 février 2025.

Ce bilan de la concertation préalable sera joint au dossier qui sera ensuite soumis à enquête publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5216-5 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L300-6, L103-2 et suivants, L153-54 et suivants, R153-15 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région Mulhousienne approuvé le 25 mars 2019 ;

Vu le PLU de la commune de Petit-Landau approuvé par délibération de son Conseil Municipal en date du 16 octobre 2014 ;

Vu le PLU de la commune de Hombourg approuvé par délibération de son Conseil municipal en date du 30 octobre 2003 ;

Au vu de ces éléments, après en avoir débattu et délibéré le Conseil d'Agglomération :

- approuve la poursuite de la concertation préalable dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Petit-Landau pour permettre l'implantation du centre de données,
- autorise le Président de m2A ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que la présente délibération sera :
    - transmise au Préfet du Haut-Rhin,
    - affichée pendant un mois au siège de Mulhouse Alsace Agglomération ainsi que dans les Mairies de Petit-Landau et Hombourg conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Abstentions (3) : Thierry ENGASSER, Michèle HERZOG et Rémy NEUMANN (représenté par Michèle HERZOG).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Fabian JORDAN